

*LETTRES de quelques Juifs Portugais, Allemands & Polonois, à M. DE VOLTAIRE ; avec un petit Commentaire extrait d'un plus grand. Quatrieme édition, revue, corrigée & considérablement augmentée, trois Volumes in-12. A Paris, chez Moutard, Libraire, rue du Hurpoix, à Saint-Ambroise. 1776.*

**L**Es trois premières éditions de cet Ouvrage, ont été accueillies très-favorablement du Public : il sera encore plus satisfait de la quatrième. Outre plusieurs détails sur divers objets qui n'avoient pas été assez discutés dans les éditions précédentes, celle-ci contient un développement assez étendu des Loix Juives, morceau qu'on pourroit appeller *l'Esprit de la Législation Judaïque*. Il prouve qu'il faut toujours entendre parler un Peuple sur ses propres loix, & que bien souvent les Nations se calomnient les unes les autres encore plus par ignorance que par mauvaise foi. Cette matière est traitée avec beaucoup de sagesse & d'Intelligence. Il étoit essentiel de la mettre dans tout son jour, pour rendre complète la victoire des Juifs sur M. de Voltaire. C'est un événement bien singulier de voir ce Poëte célèbre, couronné de tant de lauriers, terminer sa carrière dans

des disputes Judaïques , & recevoir les instructions humiliantes de quelques Juifs qui lui démontrent , avec beaucoup de politesse , qu'il n'entend rien dans les Langues Orientales ; qu'il a altéré & corrompu les faits les plus importants de leur Histoire ; que plus de vingt Volumes qu'il a publiés contre eux & contre leur Religion , ne sont que des compilations informes d'ouvrages pour la plupart Anglois , combattus ou méprisés dans les lieux mêmes qui les ont vu naître. Ces Juifs ont des avantages bien décidés sur M. de Voltaire , dans les différens points de leurs discussions.

Ces Lettres sont distribuées en quatre sections. La première contient des observations judicieuses sur une longue Note contre le *Pentateuque* , insérée par M. de Voltaire , dans son *Traité de la Tolérance*. La seconde a pour objet la discussion de deux Chapitres du même Traité , dans lesquels M. de Voltaire entreprend de justifier la tolérance par des exemples , tirés des loix & usages de la Nation Juive. Dans la troisième , les Auteurs examinent les divers endroits du *Traité de la Tolérance* , & tous les Écrits de M. de Voltaire , où il est question des Livres Saints , & du Peuple Hébreux. Enfin , la quatrième section offre le tableau complet de la Législation Mosaique , dont nous avons déjà parlé.

En jettant un coup d'œil rapide sur ces trois Volumes , on s'attachera à indiquer les morceaux neufs qui distinguent cette nouvelle édition.

Pour mieux parvenir à détruire dans l'esprit de ses Lecteurs le préjugé de l'authenticité & de l'inspiration des Livres de *Moïse*, M. de Voltaire s'est particulièrement attaché à répandre, sur les principaux faits qu'ils contiennent, des teintes d'in vraisemblance & d'absurdité. De ce nombre, est l'adoration du veau d'or dans le désert. Pour rendre ce fait plus incroyable & plus sensiblement absurde, M. de Voltaire avance que *le Peuple s'adresse au frere de Moïse, pour avoir le veau d'or, la veille du jour même où celui-ci descendit de la montagne, & qu'Aaron le jeta en fonte en un seul jour.* On défie M. de Voltaire de citer un seul endroit des Livres de *Moïse*, où il soit dit que ce veau d'or ait été jetté en fonte en un seul jour. L'écriture ne fixe ni le jour où le Peuple demanda cette idole, ni le tems qu'*Aaron* mit à la faire. M. de Voltaire ajouta qu'il étoit impossible, sans miracle, de jeter en fonte le veau d'or, en moins de trois mois. Il s'imagina, sans doute, que ce veau d'or devoit être un colosse; mais ses censeurs lui font observer que, dans l'idée des Israélites prévaricateurs, il étoit destiné à être porté à la tête de leur armée: *Faites-nous*, disoient-ils, *des Dieux qui nous précèdent.* On doit bien penser dès-lors qu'il n'étoit pas nécessaire que cette Statue fut aussi pesante que le cheval de bronze de *Henri IV*, ou que le *Laocoon* de *Marly*. Cette critique a piqué M. de Voltaire; il y a répondu dans ses questions sur l'*Encyclopédie*, article *Fonte*. Voici les preuves qu'il y alle-

gue, pour prouver qu'on ne peut, sans miracle, jeter en fonte, *en moins de six mois*, un veau d'or de trois pieds, travaillé grossièrement. Il détaille d'abord, en vingt articles, les procédés qu'on suit aujourd'hui pour jeter en fonte des figures *considérables* de bronze.

„ Voici, dit-il, comment on fond une Statue  
 „ d'environ trois pieds seulement: 1<sup>o</sup>. On fait  
 „ un modèle en terre grasse. 2<sup>o</sup>. On couvre  
 „ ce modèle d'un moule en plâtre, en ajustant  
 „ les fragmens du plâtre les uns aux autres, &c.  
 „ Nous convenons, disent les critiques, qu'on  
 „ suit maintenant cette méthode dans la fonte  
 „ des Statues de bronze *considérables*, telles,  
 „ par exemple, que celles de vos places pu-  
 „ bliques. Mais cette méthode est-elle ancien-  
 „ ne? Remonte-t-elle au tems de Moïse? Tous  
 „ ces procédés sont-ils indispensablement né-  
 „ cessaires? N'en peut-on omettre aucun? N'a-  
 „ t-on jamais pu, ne peut-on encore leur en  
 „ substituer de plus expéditifs, & de plus  
 „ prompts? En un mot, n'y avoit-il pas autre-  
 „ fois, n'y a-t-il pas même aujourd'hui, d'au-  
 „ tres manières de jeter en fonte une Statue  
 „ d'or de trois pieds, *en moins de six mois*?  
 Voilà ce que M. de Voltaire devoit prouver,  
 & ce qu'il n'a pas fait.

„ J'ai demandé à M. Pigal, ajoute-t-il, com-  
 „ bien il lui faudroit de tems pour faire en  
 „ bronze un cheval de trois pieds de haut  
 „ seulement. Il me répondit par écrit, *je de-  
 „ mande six mois ou moins*. J'ai sa déclaration,  
 „ datée du 3 Juin 1770. Cette déclara-

tion ne prouve rien, comme l'observent les Censeurs de M. de Voltaire. M. Pigal, Artiste célèbre, riche, très-occupé, demande *six mois au moins* pour jeter en bronze un cheval de trois pieds de haut: donc un Artiste moins occupé en demanderoit autant! M. Pigal jaloux de sa réputation, & qui ne veut laisser sortir de ses mains que des chefs-d'œuvres, emploieroit des procédés savans, ingénieux, recherchés: donc il n'en existe pas de plus simples & de plus abrégés! Il faut à M. Pigal, six mois au moins pour jeter en bronze une figure de trois pieds, travaillée avec le soin, l'élégance & la perfection qu'il donne à tous ses ouvrages: donc il faut un tems égal, pour jeter en or une figure travaillée grossièrement!

„ Si l'on s'étoit adressé, continue M. de Vol-  
 „ taire, à M. Pigal ou à M. Lemoine, on  
 „ auroit un peu changé d'avis. Mais on n'a  
 „ consulté que des fondeurs d'assiettes d'étain  
 „ ou d'autres petits ouvrages, qui se jettent  
 „ en sable. “ Le mot échappe enfin à M. de  
 „ Voltaire. “ Oui, Monsieur, disent les criti-  
 „ ques, on jette en sable, & l'on y jette non-  
 „ seulement des *assiettes d'étain & d'autres petits*  
 „ ouvrages, mais des candelabres, des vases,  
 „ des figures de cuivre, d'or & d'argent, d'un,  
 „ de deux, de trois pieds de haut, & même  
 „ quelquefois au de-là. Adressez-vous, Mon-  
 „ sieur, non aux fondeurs d'assiettes d'étain,  
 „ mais aux fondeurs en cuivre, aux Orfèvres  
 „ qui travaillent pour vos Eglises; & soyez  
 „ sûr qu'il vous jetteroit en sable, quand vous  
 „ voudrez,

voudrez, un cheval de cuivre, un veau  
 d'or de trois pieds & plus, en moins de  
 six mois, & même en moins de trois se-  
 maines, sans miracle. Voilà les Ateliers  
 & les Artistes que nous avons consultés,  
 & que vous auriez dû consulter vous-même,  
 puisqu'il s'agissoit de jeter en fonte, par  
 le procédé le plus court, une Statue por-  
 tative. C'est-là que nous nous sommes assurés  
 par nos yeux, que la maniere de jeter en  
 fonte, que vous avez décrite en vingt  
 Articles, n'est pas la seule en usage même  
 de votre tems; qu'on peut y suppléer par  
 une opération plus simple; en un mot, qu'il  
 est très-possible, *sans miracle*, de jeter en  
 fonte une Statue de trois pieds, non-seule-  
 ment *en moins de six mois*, mais en moins  
 de *quinze jours*. Vous nous demanderez peut-  
 être où nous avons trouvé des Artistes,  
 qui nous aient offert de nous faire une Sta-  
 tue d'or ou de cuivre de cette grandeur,  
 en moins de quinze jours, & même en huit.  
 Où, Monsieur? A Rotterdam, à Bruxelles,  
 à Anvers, à Paris, rue *Guérin-Boissieu*, rue  
 des *Arcis*, *Pont du Change*, *Quai des Or-*  
*fevres*, &c. Mais, comme nous l'avons dit,  
 nous leur avons promis la matière & des  
 ouvriers, s'il leur en falloit, & même le  
 modele à ceux qui ne nous ont demandé  
 que *trois jours*. Nous leur laissions la li-  
 berté de la faire d'un ou de plusieurs  
 jets, & nous leur avons bien expliqué,  
 que nous ne demandions pas une Statue

délicatement travaillée, réparée, brunie, &c. &c.  
 Il est donc certain qu'on peut faire en moins d'un mois, de trois semaines, & même de huit jours, un veau d'or de trois pieds. À plus forte raison, peut-on exécuter dans le même tems celui d'Aaron, qui peut-être n'avoit pas trois pieds. L'écriture ne détermine pas sa hauteur; elle dit seulement qu'il devoit être portatif: par conséquent il ne pouvoit être fort grand. On fait que les aigles Romaines qu'on portoit à la tête des armées, & auxquelles on offroit des sacrifices, n'avoient pas trois pieds.

La difficulté qu'on vient de détruire, n'est pas la seule que M. de Voltaire oppose à l'Histoire du veau d'or. Il prétend encore qu'il est impossible de réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler, & que l'art de la plus savante Chymie n'y suffit pas. Il faut que M. de Voltaire ignore jusqu'aux premières notions élémentaires de la Chymie, pour qu'une pareille assertion ait pu lui échapper. Il n'est point aujourd'hui d'écolier en cette science qui ne sache préparer de l'or potable, & les procédés qu'il faut suivre dans cette opération, se trouvent dans tous les ouvrages des Chymistes. Les Juifs Portugais releverent vivement cette étonnante bévue de M. de Voltaire, & celui-ci s'aperçut bien de la méprise grossière dans laquelle il étoit tombé. Il ne voulut cependant pas rester sans réponse; il la donne dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*; mais pour se tirer d'embarras, il change adroitement l'état de la

question. *Il s'agissoit*, dit-il, *de savoir si on peut réduire en poudre une figure d'or, en la jettant au feu. C'est de quoi il est question.* » C'est de quoi » il n'étoit nullement question, repliquent les » Censeurs; vous aviez avancé qu'il est impos- » ble, même à la plus savante Chymie, de ré- » duire l'or en poudre qu'on puisse avaler. Cette » assertion est générale, sans restriction; & » nous vous l'avions niée, parce qu'elle est » fautive dans sa généralité. Vous vous apper- » cevez enfin de la méprise, & pour vous » tirer d'affaire, vous ajoutez subtilement ces » mots : *en la jettant au feu.* Petit stratagème » que vous auriez dû laisser à ces hommes » vains & faux, qui, sentant qu'ils se sont » trompés, ont la foiblesse de n'oser en con- » venir. «

Nous passons à l'une des objections favori-  
tes de M. de Voltaire, objection frivole qu'il  
regarde comme très-embarrassante, & qu'il re-  
produit jusqu'à dix à douze fois dans différens  
endroits de ses ouvrages. En parlant, dans son  
*Traité de la Tolérance*, de la victoire remportée  
par les Hébreux sur les Madianites, il rappor-  
te, » que les vainqueurs trouverent dans le  
» camp des vaincus six cens soixante & quinze  
» mille brebis, soixante & douze mille bœufs,  
» soixante & un mille ânes, & trente-deux  
» mille jeunes filles. « Il accompagne ce texte  
d'une note, dans laquelle il dit : „ Madian  
„ n'étoit point compris dans la terre promise.  
„ C'est un petit canton de l'Idumée, dans  
„ l'Arabie Pétrée. Ce pays est habité aujourd-

„ d'hui par une petite horde d'Arabes. Il peut  
 „ avoir huit lieues ou environ de long, &  
 „ un peu moins en largeur. « Cette oppo-  
 sition entre un si grand nombre de filles &  
 de bestiaux, & la petite étendue que M. de  
 Voltaire donne à ce pays, est le moyen adroit  
 dont il se sert pour jeter du ridicule sur ce  
 récit, & sur les Livres Saints qui le renfer-  
 ment. Il déclare qu'il le trouve tout-à-fait ab-  
 surde. *Trente-deux mille jeunes filles, soixante-  
 deux mille bœufs, & soixante-un mille ânes dans  
 un camp!* Il faut l'avouer, ce fait paroît bien  
 invraisemblable. Mais est-il bien sûr qu'il soit  
 rapporté dans le Livre des *Nombres*? Y est-il  
 dit que ces trente-deux mille jeunes filles &  
 tous ces bestiaux furent trouvés *dans un camp*?  
 Le Livre des *Nombres* n'en dit pas un mot. On  
 y voit seulement que les Hébreux vainqueurs  
 se répandirent dans le pays, qu'ils enlevèrent  
 les filles & les bestiaux, &c., & que de re-  
 tour auprès du Législateur, ils trouverent, en  
 rassemblant leur butin, qu'il montoit aux som-  
 mes marquées ci-dessus: la circonstance vrai-  
 ment absurde qu'*ils les trouverent dans le camp*,  
 ne doit donc pas être imputée à l'Historien  
 sacré.

Il est encore bon d'observer que M. de Vol-  
 taire n'est pas d'accord avec lui-même sur ce  
 fait: on vient de voir qu'il renferme ces tren-  
 te-deux mille filles, & tous ces bestiaux dans  
 un *camp*: ailleurs il les place dans un *Vil-  
 lage*. Mais M. de Voltaire dira peut-être, que  
 la difficulté qu'il propose subsiste la même.

parce qu'il est absurde de prétendre qu'il se soit trouvé autant de filles & de troupeaux dans un pays de huit lieues de long, sur un peu moins de large. Quand on accorderoit à M. de Voltaire que ses mesures sont exactes, & que la contrée des Madianites n'a eu, en effet, que l'étendue qu'il lui donne, seroit-il impossible, même dans cette hypothèse, qu'il s'y soit trouvé trente-deux mille filles? Les Juifs Portugais donnent ici le calcul de la population que ce nombre de filles suppose, afin de démontrer que le récit de Moïse n'a rien d'incroyable. Il en résulte un total de cent vingt-huit mille têtes. Or, croit-on qu'un pays de huit lieues de long, sur à-peu-près autant de large, ne puisse nourrir cent vingt-huit mille habitans. C'est au calcul à nous éclairer, disent les savans Auteurs des Lettres. Ils entrent alors dans des détails très-étendus pour démontrer rigoureusement que le pays des Madianites pouvoit suffire & même au-delà, pour en nourrir les habitans & les bestiaux. Ils confirment les preuves de calculs par un grand nombre d'exemples : ils rappellent à M. de Voltaire la population de l'Égypte, encore plus étonnante, proportion gardée ; celle de la Judée, population immense, attestée par tous les Auteurs profanes ; celle de la Grèce, & particulièrement de l'Attique, pays de peu d'étendue, sec, montueux, pierreux, & cependant très-peuplé ; enfin, celle de Rome sous Servius, c'est-à-dire, dans un tems où l'État Romain, qui n'avoit pas huit lieues de

## 78 L'ESPRIT DES JOURNAUX,

long sur autant de large, nourrissoit déjà plus de deux cens mille personnes. Combien, même de nos jours, existe-t-il de cantons à la Chine, en Angleterre, en Flandre, &c., qui, dans moins de huit lieues de long sur autant de large, nourrissent plus de cent vingt-huit mille habitans?

Tous ces détails sont curieux & instructifs; nous ne nous y arrêterons cependant pas, parce que les savans Juifs pouvoient combattre victorieusement leur adversaire sans s'occuper d'un travail sur lequel on peut faire quelques critiques. „ Il est sûr, dit à ce sujet un Journaliste, que les Auteurs de ces Lettres ne s'accordent pas avec les regles bien connues de l'arithmétique politique; & qu'un sol tel que celui de Madian, dans un Etat qui avoit des Rois & des Princes, avec une combinaison de mœurs nomades & d'humeurs guerrières, n'a jamais pu avoir une si prodigieuse population. Lorsque l'on combat un ennemi adroit, il ne faut jamais perdre l'avantage du terrain. Il étoit fort inutile que ces Juifs entraissent dans des calculs pour prouver qu'un Etat qui n'a que huit lieues de long sur un peu moins de large, peut avoir une population de cent vingt-huit mille personnes au moins, avec de très-nombreux troupeaux. Moïse ne dit nulle part de quel étendue étoit le pays de Madian: aucun Ecrivain ancien ne s'explique là-dessus. Dès-lors la difficulté de M. de Voltaire, sur la population des Madianites est nulle; parce

qu'on ne peut rien statuer sur la population possible ou impossible d'un pays dont on ne connoît pas l'étendue. " (\*)

M. de Voltaire est, sans contredit, l'Écrivain de ce siècle qui réunit le plus de qualités brillantes, mais il lui manque quelquefois le don plus précieux de raisonner avec justesse. Il imagine contre les Juifs l'imputation la plus atroce qu'on puisse faire à une Nation, celle d'avoir été un Peuple d'Antropophages, de mangeurs de chair humaine, *parmi lesquels cet horrible aliment fut en usage, même du temps de leurs Prophetes.* Un reproche aussi neuf & aussi grave demandoit des preuves positives & sans réplique : voyons de quelle nature sont celles dont cet homme célèbre appuie cette étrange assertion. Voici son premier raisonnement : il a existé des Peuples Antropophages ; donc les Juifs le furent aussi. Croira-t-on que cet argument paroisse victorieux à M. de Voltaire, & qu'il l'emploie avec la plus grande confiance ?.... » Il n'est que trop vrai, dit-

(\*) M. de Voltaire est tombé plusieurs fois en contradiction avec lui-même au sujet des limites de ce pays. Il dit dans un endroit que le pays de Madïen avoit environ huit lieues de long sur un peu moins de large ; ailleurs, qu'il avoit huit lieues de long sur autant de large, sans restriction ; ailleurs, qu'il avoit environ neuf lieues en tous sens ; ailleurs enfin, il suppose que ce pays s'étendoit vers le midi, à cinquante lieues par delà le ruisseau de Zared. Quel parti prendre dans cette fluctuation d'idées contraires & de sentimens opposés ?

## 30 L'ESPRIT DES JOURNAUX,

29 il, (\*) qu'il y a eu des Antropophages :  
 29 nous en avons trouvé en Amérique; il y en  
 29 a peut-être encore. Les Tyntyrites, les Gaf-  
 29 cons, les Saguntins se nourrissoient autre-  
 29 fois de la chair de leurs compatriotes....  
 29 Pourquoi les Juifs n'auroient-ils pas été An-  
 29 tropophages? C'eût été la seule chose qui  
 29 eût manqué au Peuple de Dieu, pour être  
 29 le plus abominable Peuple de la terre. » Ce  
 29 *pourquoi non* n'est-il pas bien démonstratif! Ce  
 29 n'est certainement pas ainsi que raisoient  
 29 les Descartes, les Newton, les Leibnitz. Nous  
 29 ne nous arrêtons point à la réfutation sérieuse  
 29 que les Juifs Portugais font de ce premier rai-  
 29 sonnement; nous passerons au second, qui pa-  
 29 roît de la même force. » Moïse même, dit. M.  
 29 de Voltaire, (\*\*) menace les Juifs qu'ils man-  
 29 geront leurs enfans, s'ils transgressent sa Loi.  
 29 Donc les Juifs ont été des Antropophages!  
 29 Conséquence nécessaire, & rigoureusement dé-  
 29 duire. Cependant, on pourroit croire que la  
 29 menace même du Législateur est une preuve  
 29 que cette nourriture n'étoit ni ordinaire ni  
 29 agréable aux Juifs: car enfin, ne feroit-on pas  
 29 rire un Caribale, si l'on alloit le *menacer* sé-  
 29 rieusement de lui faire manger de la chair hu-  
 29 maine? Il nous semble qu'on ne *menace* les gens  
 29 que de leur faire manger des mets qui leur ré-  
 29 pignent ou qu'ils détestent.

(\*) *Dic. Phil.*

(\*\*) *Additions à Phil. Gén.*

La troisieme preuve est tirée d'un passage d'Ézéchiel. » Il faut bien, dit M. de Voltaire, (\*) que les Juifs, du tems d'Ézéchiel, aient été dans l'usage de manger de la chair humaine, puisqu'il leur prédit, *chap. 39*, que s'ils se défendent bien contre le Roi de Perse, ils mangeront non-seulement les chevaux, mais encore les cavaliers & les autres guerriers. Cela est positif." Pas si positif. Le Prophete parle en cet endroit de bêtes sauvages & d'animaux carnassiers, & M. de Voltaire leur substitue les Juifs. Voyons le passage... *Toi donc, fils de l'homme, écoute ce que t'ordonne le Seigneur. Dis aux bêtes sauvages, aux oiseaux de proie, & à tous les animaux carnassiers : venez, hâtez-vous, accourez aux nombreuses victimes que je vais immoler pour vous, sur les montagnes d'Israël; vous mangerez la chair des braves, & vous boirez le sang des Princes de la terre; vous vous repaitrez de leur graisse, vous vous enivrerez de leur sang, & vous serez rassasiés à ma table de la chair du cheval, du cavalier belliqueux, & de tous leurs guerriers, dit le Seigneur.* Croira-t-on que ce soit dans ce passage, que M. de Voltaire trouve qu'Ézéchiel promet aux Juifs de leur faire manger de la chair humaine? Mais que signifient donc ces mots: *dis aux animaux sauvages, aux oiseaux de proie & aux animaux carnassiers, venez, &c.*? » En vérité, disent les Juifs Portugais, convenoit-il, Monsieur, à un

(\*) *Dist. Phil. art. Autrophage.*

2, homme de votre mérite , à un Philosophe  
 2, ennemi des préjugés , au premier Historien  
 2, de sa Nation , de déshonorer ses ouvrages  
 2, par des calomnies si grossières , & des cita-  
 2, tions si fausses , & , pour user de vos ex-  
 2, pressions, d'*insulter jusqu'à ce point à la vérité*  
 2, & à vos Lecteurs ? Ce n'étoit pas ainsi que l'il-  
 2, lustre Bossuet écrivoit l'Histoire. Ce grand  
 2, homme , génie vraiment sublime , que vous  
 2, osez traiter de *déclamateur* , en connoissoit  
 2, mieux la dignité & les devoirs. Il savoit que  
 2, si elle a le droit de juger les Peuples, elle  
 2, n'a pas celui de les calomnier. Et quelle  
 2, philosophie , que celle qui , dominée par la  
 2, haine , & livrée à la prévention la plus  
 2, aveugle , se permet ces outrageantes sorries  
 2, contre un Peuple , dont les descendans ne  
 2, sont déjà que trop à plaindre ! Est-ce là celle  
 2, des Montesquieu & des Locke. «

Il faut voir dans l'ouvrage même les bé-  
 vues plaisantes dans lesquelles tombe M. de  
 Voltaire , au sujet des Langues anciennes. Les  
 savans Hébreux lui font voir , par une foule  
 d'endroits de ses propres ouvrages , qu'il ne  
 connoit que foiblement la Langue des Romains,  
 & plus foiblement encore celle des Grecs , &  
 que pour les Langues Hébraïque , Caldéenne ,  
 Phénicienne , Egyptienne , il n'a fait qu'alté-  
 rer & rendre méconnoissables les mots que lui  
 ont fournis ses Dictionnaires. Des bévues si  
 palpables & si souvent reprochées , ont jeté  
 M. de Voltaire dans le plus inextricable em-  
 barras ; mais il en est enfin sorti en avouant

ingénuement son défaut de connoissance sur cette partie. *J'ai pris*, dit-il, dans un de ses derniers écrits, *un Rabbin pour m'enseigner l'Hébreu ; je n'ai jamais pu l'apprendre.* Au moyen de cet aveu, les Critiques peuvent apprécier les dissertations de M. de Voltaire sur l'Hébreu, ses difficultés tirées de l'Hébreu, ses longues citations de passages Hébreux, &c. Et les Lecteurs simples & crédules qu'avoit éblouis ce frivole étalage de connoissances, apprendront quelle confiance ils doivent avoir en M. de Voltaire lorsqu'il parle de la Nation Juive, de ses loix, de ses usages & de ses Livres.

Ces objets sont discutés savamment dans la partie de l'ouvrage qui traite de la Législation Hébraïque : on trouve, dans cette édition, de nouvelles observations sur les loix *politiques, militaires & civiles*, qui augmentent encore la haute idée que l'on doit avoir du Législateur Hébreu. Nous ne pouvons qu'indiquer à nos Lecteurs les additions faites dans cette nouvelle édition.

*Loix Politiques.* Après avoir développé le plan de gouvernement conçu par Moïse, & en avoir montré la force, la solidité, combien il devoit être cher au Peuple, les précautions prises pour maintenir l'union entre les Tribus, &c. nos Auteurs en font remarquer la sagesse dans le choix des frontières du pays qu'il promet aux Hébreux, & la fixation de ses limites. „ Ce sont, disent-ils, des bornes „ naturelles, par conséquent moins sujettes aux „ contestations & aux guerres avec les Na-

## 84 L'ESPRIT DES JOURNAUX,

tions voisines. Au couchant, c'est la grande  
 mer ; au midi & au levant , la riviere d'E-  
 gypte , le golfe Elanitique & l'Euphrate ,  
 des montagnes & des déserts. Au nord , les  
 vallées profondes & les rocs escarpés du Li-  
 ban jusqu'au pays d'Emath. Ces frontieres,  
 aussi difficiles à franchir qu'aisées à défen-  
 dre, formoient une barriere puissante con-  
 tre les incursions étrangères ; elles renfer-  
 moient d'ailleurs un pays assez spacieux pour  
 y élever un grand & puissant Etat... Et  
 elles prouvent bien que l'esprit de conquête  
 n'étoit point du tout l'esprit de sa législation ; &  
 que loin de vouloir faire de nos peres un de  
 ces Peuples ambitieux, fléaux des autres Na-  
 tions , il ne cherchoit qu'à leur assurer , par de  
 bonnes frontieres , la jouissance tranquille du  
 pays où ils alloient s'établir ".

La sagesse du Législateur n'éclate pas moins  
 dans la distribution qu'il leur fait des terres ,  
 & dans la loi qui rendoit ces terres & ces  
 fermes nécessaires à leur exploitation, absolu-  
 ment inaliénables. „ La plus sage distribution ,  
 disent nos Juifs , n'eût été qu'un bien de  
 peu de durée , sans l'inaliénabilité ; & l'ina-  
 liénabilité sans la sagesse de la distribution ,  
 n'eût fait que perpétuer le désordre. La réu-  
 nion de ces deux loix fut le ~~souff~~ <sup>pour</sup> de ~~gédie~~ <sup>la bon-</sup>  
 heur de notre République. Quand le Légis-  
 lateur Juif n'auroit fait que ce bien à son  
 Peuple , il mériteroit d'être mis à la tête  
 des plus habiles politiques ". La loi juhi-

laire venoit à l'appui de ces admirables dispositions. Par cette loi , toute aliénation , même de l'usufruit des terres , expiroit de cinquante en cinquante ans. Dès ce moment , tout propriétaire rentroit de plein droit dans son patrimoine , franc & quitte de toute hypothèque. „ Ainsi , disent nos Auteurs , par  
 „ une seule loi , de demi-siècle en demi-siècle tout rentroit dans l'ordre primitif. Sans  
 „ ces demandes séditieuses de nouveaux registres & de nouveaux partages , si fréquentes dans la Grèce & dans Rome , tous les  
 „ cinquante ans la distribution étoit rappelée , la République recouvroit des membres perdus  
 „ pour elle dans l'esclavage ; & ces infortunés rendus à la patrie & rétablis dans leurs possessions , en reprenant le titre de citoyen ,  
 „ se trouvoient à portée d'en remplir les fonctions & d'en supporter les charges : loi singulière qui réalisoit dans l'Etat Hébreu le  
 „ système social le plus digne d'envie , cherché en vain par tant de Législateurs , & regardé par la plupart des Politiques comme une  
 „ belle chimère.

Cette Lettre finit par une exposition éloquentes des vues de Moïse sur les vraies richesses des Nations ; sur le commerce , la population ; les arts , &c. „ Voulez-vous savoir  
 „ quelle étoit à ses yeux la véritable opulence des Nations ? C'étoient les subsistances , le bled , le vin , les fruits , les bestiaux , tout ce qui sert à nourrir & à vêtir l'homme. Voilà les richesses qu'il ambie

„ bonne pour son Peuple, les biens qu'il lui  
 „ annonce & qu'il veut lui procurer... Le  
 „ commerce intérieur est l'ame des grands Etats.  
 „ Il leur est nécessaire, & presque toujours,  
 „ ou du moins très-long-tems, il leur suffit.  
 „ Ce sage Législateur le favorise, l'anime, &  
 „ par l'entière liberté qu'il lui laisse, & par  
 „ les routes commodes qu'il lui ouvre, & en  
 „ rassemblant trois fois par an, sous les yeux  
 „ de toute la Nation, des montres au moins  
 „ & des essais de différentes productions du  
 „ pays... Il n'interdit pas les arts à ses con-  
 „ citoyens, comme firent quelques Législa-  
 „ teurs; mais dans l'esprit de sa législation,  
 „ ce devoit être plutôt l'occupation des étran-  
 „ gers & des esclaves. Il leur laisse ces pro-  
 „ fessions qui attachent l'homme sur la selle-  
 „ te, ou le renferme dans l'air insalubre des  
 „ ateliers & des fabriques. L'agriculture est  
 „ l'art auquel il veut que les Hébreux s'ap-  
 „ pliquent. C'est à l'air libre & pur, aux tra-  
 „ vaux fortifiants, à la vie saine de la cam-  
 „ pagne qu'il les appelle. Les Législateurs de  
 „ Rome & de la Grece pensèrent de mê-  
 „ me, &c. ”

*Loix Militaires.* Cét article est augmenté de  
 quelques observations sur l'âge fixé par la loi  
 pour les enrôlemens; sur le soin qu'elle pré-  
 cède d'entretenir dans les camps la propreté &  
 d'en bannir les désordres; sur les défenses faites  
 aux troupes de causer aucun dommage dans  
 les terres des Citoyens ou des Alliés, & aux  
 Généraux de s'engager dans le pays ennemi.

fans avoir pris des guides & les renseignements nécessaires, &c.

*Loix Civiles.* Nos Juifs traitent ce sujet avec beaucoup plus d'étendue qu'ils n'avoient fait. Ils y consacrent neuf Lettres, & il n'y en a aucune où l'on ne trouve beaucoup de choses bien vues. Le détail de tous ces objets seroit infini. Nous ne pouvons qu'en indiquer rapidement quelques-uns.

Dans les Lettres IV & VII, on voit le Législateur assurer la vie, la liberté, les biens des Hébreux par de sages loix contre l'homicide & les violences, contre le vol d'hommes, de fonds, d'effets mobiliers, &c. & par des réglemens pleins d'équité sur les faux poids & les fausses mesures, les dépôts, les choses trouvées, les dégâts & les dommages. La cinquième le montre occupé du soin de conserver la santé de son Peuple. Dans cette vue, il leur défend les viandes grossières, indigestes, ou dangereuses; le sang, les graisses, la chair des bêtes suffoquées ou mortes de maladie. Il les précautionne contre les endémies régnantes, & les oblige à la plus grande propreté sur leurs personnes, dans leurs maisons & dans leurs Villes. La sixième Lettre a pour objet les loix qui tendoient à procurer aux Hébreux l'abondance: l'agriculture en est la mere. Le Législateur Hébreu en inspire le goût à son Peuple. La sage distribution des terres, la stabilité des propriétés, la préférence qu'il donne aux biens de la campagne sur ceux de la Ville, sont les moyens qu'il emploie pour les y at-

tacher. Et les loix du repos des terres, du triage des semences, du ménagement des bestiaux, de la conservation des arbres, & les privilèges importans qu'il accorde aux plantations, &c. contribuent à en assurer le succès. Nous remarquons à la fin de cette Lettre une note qui paroît s'éloigner de la façon de penser de bien des gens, & qui n'en est peut-être pas moins vraie. On y donne les grands fermages comme „ un vrai désordre politique, „ également destructif de l'agriculture & de „ la population. Diviser les fermes, multiplier „ les ateliers rustiques, c'est le seul moyen „ de peupler les campagnes & même les Villes. „ C'étoit le principe de Moïse. Il est d'une „ vérité politique incontestable. On aura beau „ s'agiter, calculer, systématifer, il faudra „ toujours en revenir là”. Une critique assez vive du peu de soin qu'on a de l'agriculture en certains Etats, amène cet éloge du Roi. „ Heureuse votre patrie, Monsieur, sous un „ jeune Roi juste & ferme! Que n'a-t-elle „ point à se promettre d'un Monarque qui, „ à la fleur de l'âge, dédaigne le faste & „ tourne ses vues vers l'utile. Le premier des „ arts attirera sans doute ses regards bienfaisans; & , par les soins d'une administration „ éclairée, la France verra l'agriculture re- „ fleurir, l'abondance renaître, & un Peuple „ content se multiplier.

Nous voudrions suivre nos Auteurs dans ce qu'ils disent, Lettres VIII & IX, &c. des soins du Législateur Hébreu pour lever les obstacles

ordinares de la population, la misere, le luxe, l'esclavage, la guerre, &c. & des moyens qu'il prend pour l'augmenter, en encourageant les mariages, & en proscrivant tous les delits qui nuisent à leur bonheur & à leur fécondité; l'adultere, le viol, la prostitution, les desordres contre nature, les mariages entre proches parens, &c.; tous ces objets sont des plus interessans & méritent d'être suivis dans l'ouvrage même. L'habile Interprete de MM. les Juifs, (M. l'Abbé Guénée, ancien Professeur dans l'Université de Paris,) les discute avec goût & avec cette érudition exquise, qui fera rechercher avec avidité tout ce qui sort de sa plume. L'élégance de son style & la modération de sa critique, lui ont concilié tous les suffrages, & le rendront le modele des Ecrivains polémiques. Aussi trouvons-nous tous les Journalistes d'accord sur le mérite de l'ouvrage. Amis ou ennemis de l'homme célèbre dont on combat les opinions, tous rendent justice au travail de M. l'Abbé Guénée. M. de la Harpe même, dans le *Journal de Politique & de Littérature*, convient que ces Lettres sont aussi *instruitives qu'amusantes*; qu'elles sont un ouvrage *très-estimable, non-seulement par une discussion sage & lumineuse.... mais par le ton de politesse & de modération qui y regne.*

En effet, les prétendus Juifs, en s'adressant à M. de Voltaire, lui disent: „ Nous ne devons „ point le dissimuler. Nous le publions avec „ reconnoissance. Le Peuple Juif vous a quelques obligations.... Si les Autodafés de Ma-

„ drid & de Lisbonne font moins sanglans ;  
 „ si la rigueur du Tribunal redoutable qui nous  
 „ juge est enfin adoucie , c'est peut-être à vos  
 „ écrits plus qu'à toute autre cause que nous  
 „ en sommes redevables. Vous avez du moins  
 „ plus d'une fois exhorté les Chrétiens à nous  
 „ regarder comme freres. Prenez enfin pour  
 „ nous , Monsieur , les sentimens que vous  
 „ voulez inspirer aux autres. Soutenez par-  
 „ tout le caractere de modération & de bien-  
 „ faisance qui éclate en tant d'endroits de vos  
 „ Ecrits “.

Quand on s'exprime ainsi , dit M. de la Harpe , on mérite d'avoir raison , & les Ecrivains Juifs l'ont sur bien des points . . . . . Si l'on a quelque chose à reprocher à ces Juifs aussi honnêtes qu'éclairés , ajoute le même Journaliste , c'est d'étendre quelquefois leur critique sur des objets étrangers à la question , & dans lesquels ils ne paroissent pas aussi forts que sur les points d'érudition.

Nous citerons un passage d'un Ouvrage périodique dont les Rédacteurs ne sont pas toujours de sang-froid lorsqu'il s'agit de M. de Voltaire ; nous voulons parler de l'*Année Littéraire* ; on y verra que la modération que l'on remarque dans les *Lettres des Juifs* , a influé sur des Ecrivains en guerre ouverte avec un homme célèbre , auquel ils reconnoissent de grands talens.

Que M. de Voltaire ne se contentoit-il , disent les Journalistes , d'être le plus bel-esprit du dix-huitième siècle , sans vouloir s'ingérer

encore d'être un Théologien ? L'Auteur touchant de *Mérope* & d'*Alzire*, devoit-il ambitionner le foible honneur de voir son nom placé parmi ceux des *Thomas d'Aquin*, des *Bonaventure*, des *Suarez*, des *Bellarmin* ? Ne peut-il laisser à ces Héros de la Scholastique, la légère émanation de gloire que la postérité leur accorde ? Faut-il que sa tête soit ceinte de tant de couronnes disparates ? Il n'est pas donné à un simple mortel de réunir tous les genres de talens. On accorde à M. de Voltaire tous les dons brillans de l'esprit ; mais qu'il abandonne du moins aux autres le mérite, péniblement acquis, d'entendre mieux que lui la langue des Livres Saints, & d'expliquer mieux les Antiquités Ecclésiastiques.

( *Année Littéraire ; Journal de Politique & de Littérature ; Mercure de France ; Affiches & Annonces de Paris.* )

*CORIOLAN*, Tragédie en cinq actes & en vers ; par M. BALZE. A Paris, chez Prault, fils, Libraire, quai des Augustins. In-8vo. 1776.

LA clémence de Coriolan a été mise plusieurs fois sur la Scène Française, & toujours sans succès. Mais ce n'est pas une raison de se rebuter, sur-tout, si l'on considère quels sont ceux qui ont traité ce sujet jusqu'ici. Voilà